

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2020

Membres présents : 12

Membres excusés : 3

Christine MAGAUD (Pouvoir à Nathalie PANAZZA)

Gaëlle DEAL (pouvoir à Bernadette EL ASRI)

Yvette CREPET (pouvoir à Alain LIMOUSIN)

Secrétaires :

Cédric BONHOMME et Sylvain LEVET

Approbation du compte rendu de séance du 25 Septembre 2020

Personnel :

- Arrêt de travail d'Annie CHAPUIS du 15 au 22 Octobre 2020
- Arrêt de travail de Murielle PAGNEUX du 15 au 21 Octobre 2020
- Absence de Julie THOMAS pour raison personnelle
- Absence de Sofia ROBERT pour formation
- Absence de Mélanie pour raison personnelle

- Annie CHAPUIS devrait prendre sa retraite en Juin 2021. Le Conseil municipal décide d'ouvrir un poste d'adjoint administratif 2^o classe de 30 heures pour son remplacement. Une demande sera envoyée rapidement au CDG 42 afin d'avoir une doublure avec Annie.
Le Conseil prend une délibération pour la création de ce poste.

Ecole :

- Compte rendu de la réunion du 02 Octobre 2020 avec l'Inspectrice : elle est venue annoncer la fermeture du ½ poste pour la rentrée de Septembre 2021. Elle a également demandé la liste des naissances des 3 dernières années.
- Le Protocole Sanitaire sera à l'identique de la 1^{ère} vague : ne pas mélanger les élèves, nettoyer les poignées de portes, port du masque pour les élèves à partir de 6 ans, garder les distances de 1 mètre,
Trois agents (Christelle, Julie et Aurore) ne seront pas présents pour le retour des vacances.
La directrice du périscolaire, Sofia ROBERT, va étudier les différents scénaris possibles et les présenter à Mr le maire.
- Conseil d'école programmé le 09 Novembre 2020 à la salle ERA si le confinement le permet : Bernadette, Véronique et Gaëlle représenteront la mairie.
- Une famille Luricquoise souhaite scolariser son enfant à domicile. L'éducation nationale demande à la Mairie de se rendre au domicile de la famille pour vérifier les conditions matérielles et le déroulement d'une journée. Alain LIMOUSIN et Christine MAGAUD prendront rendez-vous avec la famille.
- La participation aux frais scolaires demandée par la mairie de Saint Bonnet le Château pour l'année scolaire 2008-2009 a été annulée par le nouveau maire.

Finances :

- Le conseil valide une admission en non-valeur de 342.16 €.
- La commune doit verser 30.49 € qui correspond à l'indemnité annuelle de la Trésorière.
- La somme du F.P.I.C (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) prévue au budget 2020 était de 16000 €. Finalement la somme versée sera de 21533 €
- Le coût de la crise sanitaire COVID est estimé à 28882 € à ce jour

- Le conseil décide de verser 100 € de subvention à l'association des conciliateurs de justice suite à leur demande

Travaux en cours :

- Médiathèque :
 - * vu que le chantier est plus long que prévu, le bureau de contrôle Qualiconsult demande un avenant de 480 €. Le conseil municipal prend une délibération en ce sens.
 - * La région a envoyé un arrêté qui octroie une subvention de 70000 € pour ce chantier.
 - * Le chantier a pris du retard à cause de l'entreprise de l'escalier extérieur. Il a été envoyé un courrier de mise en demeure avec application de pénalités.
- Terrain de football : 4 entreprises ont répondu à l'appel d'offre : Parcs et sports, Agilis, Laquet et Tissot Paysage. Le conseil décide de convoquer ces entreprises pour pouvoir les questionner sur les méthodes de travail. Une prochaine réunion du conseil aura lieu samedi 9 novembre prochain, pour, en outre, valider le choix de l'entreprise.
- Peinture de la traversée du Bourg RD498 : 3 entreprises ont réalisé des devis. La société Aximum est retenue pour ce chantier pour une somme de 12493,80 € HT
- Proposition pour faire ralentir la vitesse des véhicules lors de la traversée du Bourg RD 498 : Étude du conseil municipal pour l'installation de feux tricolores dits « intelligents » : le feu reste tout le temps au rouge mais il passera au vert à l'arrivée du véhicule si celui-ci ne dépasse pas la vitesse limite. Ce feu serait installé au passage piéton en face de l'hôtel restaurant Le Dolmen
- Le conseil délibère pour valider le règlement intérieur du conseil municipal.

Loire Forez Agglomération :

- Moyens généraux : un budget est prévu pour l'aménagement de la Zone artisanale de La Chana
- Cédric BONHOMME est nommé délégué « Forêt ».
- Sylvain LEVET est nommé délégué de la Mare – Bonson : aménagements sur les bords des rivières.
- Didier POMMIER est nommé délégué de l'atlas biodiversité communale.

Questions Diverses :

- DIA DUVERT / ROMEYER : La commune ne préempte pas.
- La cérémonie du 11 novembre aura lieu si la crise sanitaire le permet.
- Didier POMMIER célébrera le mariage du 28 Novembre 2020
- Un commerce de restauration rapide va s'ouvrir à la place de l'ancienne école « les petits pieds » et de l'auberge.
Un commerce pour torréfier le café et de vente de pains « spéciaux » va s'ouvrir dans les locaux de l'ancienne boulangerie. Il sera ouvert deux ½ journées par semaine.
- Des membres du conseil vont se réunir pour tester les guirlandes en notre possession et si besoin de renouveler. Ils vont étudier la mise ne place d'un sapin au Bourg.
- A cause du Covid -19, cette année, le repas et colis des anciens organisé par le CCAS n'auront pas lieu
- Vu les conditions sanitaires, Mr le Maire demande à la commission communication de réfléchir comment on peut remplacer la traditionnelle manifestation : les vœux du Maire 2021

Prochain Conseil Municipal : Vendredi 27 Novembre 2020 à 20h30